

Module de Formation SST Complémentaire du PSC1

OBJECTIF

*Etre capable de rechercher les risques persistant pour protéger
Etre capable d'effectuer les gestes adaptés face à une victime en attendant l'arrivée
des secours organisés*

- Pré requis :** Etre titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours ou ayant suivi l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » datée de moins de 2 ans
- Public :** Chef d'entreprise, membre CSHCT, salarié, étudiants se destinant à travailler dans un domaine technique ou à risque
- Intervenant :** Moniteur ou Instructeur Sauvetage et Secourisme du Travail
- Stagiaires :** 4 à 15 maximum
- Lieu :** Intra entreprise ou extra entreprise
- Evaluation :** Evaluation continue avec délivrance d'une attestation de formation. Pour être validé et recevoir son certificat, le futur SST devra suivre une session de RECYCLAGE SST
- Durée :** 4 heures de face à face pédagogique, soit une demi journée.
Au delà de 10 stagiaires, la durée est majorée d'une heure par personne supplémentaire, jusqu'à 15 stagiaires maximum
- Recyclage :** Le recyclage est obligatoire : 12 mois après la formation initiale puis tous les 24 mois

PROGRAMME DE FORMATION

- LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
 - * les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession
 - * intérêt de la prévention des risques professionnels
 - * qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail
- PROTEGER : rechercher les risques persistants pour protéger
 - * être capable de reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- De PROTEGER à PREVENIR : être capable de
 - * repérer des risques dans une situation de travail
 - * supprimer ou faire supprimer des risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- EXAMINER la victime : être capable d'examiner la(les) victimes(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- FAIRE ALERTER : être capable de faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- De FAIRE ALERTER à INFORMER : être capable de rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise
- SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES
 - * les risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide ...
 - * les conduites particulières à tenir : par exemple : pose du garrot, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques.